

1^{ère} Lecture : Ecclésiastique 35,12-14.16-18I. Contexte

Le livre de l'Ecclésiastique, que j'ai déjà traité à la Sainte Famille (Année A), est composé de nombreuses réflexions et recommandations de sagesse, basée sur la Sagesse de Dieu révélée par la Loi et la Tradition. L'auteur sacré, sous forme d'exposés développés ou de maximes rassemblées, s'efforce d'unir l'amour de Dieu et l'amour du prochain, la vie du peuple et la vie personnelle, le culte et la morale, la recherche de la vertu et la fuite des vices, l'excellence du Plan de Dieu et l'instabilité de l'existence humaine, la religion du cœur et des pratiques de piété, la justice et la miséricorde de Dieu, la bienfaisance des riches et l'aide aux indigents, la grandeur et la misère de l'homme, les rapports corrects et déplorables de l'homme et de la femme, des parents et des enfants, du roi et de ses sujets, et bien d'autres choses encore dans tous les domaines. Tout cela se trouve dans la première partie (1 – 42), la deuxième partie étant une évocation de toute l'Histoire du Salut, depuis la Création jusqu'au grand Simon mort vers l'an – 200 (43 – 51).

Le chapitre 35 parle d'abord du comportement correct de l'homme pieux dans le service de Dieu, car Dieu rend au septuple l'offrande que cet homme lui fait de sa vie (v. 1-11), puis parle de la même attitude du Seigneur à l'égard du pauvre qui recourt à lui et dont il prend la défense contre les violents et les orgueilleux (v. 12-24). Notre texte retient l'attitude de Dieu à l'égard du pauvre et l'attitude du pauvre à l'égard de Dieu. Il est suivi du Psaume 33 qui, d'une façon éminente est un des psaumes des pauvres : d'un bout à l'autre, les pauvres louent le Seigneur pour le don qu'il a fait de le découvrir et de vivre dans son intimité, car c'est dans la pauvreté que Dieu se laisse trouver et se révèle. Cela, les pauvres le savent, et c'est pourquoi ils s'encouragent mutuellement à trouver leur réconfort auprès de Dieu. Car, si la pauvreté est un état de souffrance du fait qu'elle est un renoncement à bien des choses, elle est aussi un état de soulagement qui facilite la fidélité dans le service de Dieu. La fidélité n'est d'ailleurs possible que dans la pauvreté, si bien que la pauvreté renforce la fidélité et que la fidélité perfectionne la pauvreté. Or, c'est dans cet état de pauvreté et de fidélité que Dieu donne sa justice, rend juste, c.-à-d. ajuste à lui-même, et ainsi permet au fidèle pauvre de communiquer avec lui, de recevoir ses dons et de lui rendre grâce. Par contre, il est une justice qui n'est pas valable aux yeux de Dieu, c'est la justice que l'on se donne parce qu'on a pratiqué la Loi et que l'on présente à Dieu comme un droit à être exaucé dans tout ce que l'on désire. C'est là une fausse justice ; et par conséquent le faux juste a une fausse pauvreté et une fausse fidélité, il n'est pas sûr de Dieu et, parce qu'il n'est pas sûr de Dieu, il cherche à être sûr de lui-même dans ce qu'il fait, en s'ajustant parfaitement à la Loi. Le vrai juste, au contraire, puisqu'il est sûr de Dieu, ne cherche pas à être sûr de lui dans ce qu'il fait, mais demande à Dieu de l'ajuster à Lui-même, de lui donner sa propre Justice divine. Or personne, pas même le chrétien, n'est parfaitement ajusté à Dieu. Car, bien qu'il ait été ajusté par Jésus, le chrétien accueille plus ou moins imparfaitement cet ajustement, soit qu'il dérègle cet ajustement par le péché, soit que, retrouvant cet ajustement par le pardon de Dieu, il puisse de nouveau le perdre : il possède un ajustement qui n'est pas définitif. Il doit donc sans cesse demander à Dieu de l'ajuster à sa Justice divine, c.-à-d. d'être dans un état de pauvreté et de fidélité constante. Il veut être pauvre, non seulement parce qu'il est conscient de sa propre injustice, mais aussi parce qu'il a toujours besoin de la justice de Dieu ; et il veut être fidèle, non seulement parce que la fidélité est la condition pour obtenir la justice de Dieu, mais aussi parce qu'elle est la réponse reconnaissante à la fidélité de Dieu qui le rend juste. Aussi est-il profondément heureux dans les souffrances de la pauvreté et dans les combats de la fidélité ; il est heureux :

- parce qu'il a reçu de Dieu la pauvreté qui attire sur lui la bienveillance divine et qui facilite sa fidélité ;
- parce que les combats de la fidélité le purifient et l'appauvrissent ;
- parce que Dieu compte ses souffrances comme un hommage qui le pousse à combler son cœur pauvre et fidèle ;
- parce que la Rédemption éternelle lui est promise.

De la pauvreté, déjà vue plusieurs fois (4 Ord. A), il en sera question dans les trois lectures.

II. Texte

1) Le seigneur Juge, favorable aux pauvres (v. 12-15)

- v. 12 : « Le Seigneur est un juge ». Les trois versets précédents disent qu'il faut faire une offrande avec droiture au Seigneur, et ne pas le soudoyer, c.-à-d. faire cette offre pour que le Seigneur trouve bien et approuve une conduite que l'on accommode à sa guise, et donc faire « un sacrifice injuste ». « Car le Seigneur est un juge » impartial. C'est ce qu'a dit dans l'introduction : il est un faux juste et donc un injuste, celui qui pratique la Loi pour se donner une justice que Dieu devra récompenser. Celui-là oublie que le Seigneur est le seul vrai juge, et que ce que fait un juge, c'est juger. Or parler de juge et de jugement, c'est parler de compte à rendre, d'examen minutieux, de condamnation ou d'acquiescement, de réprobation ou d'approbation de la part du juge. Sera juste ce que Dieu trouvera juste à ses yeux, et sera injuste ce qu'il verra non conforme à la justice qu'il a voulue. Il y a donc un lien entre le jugement et la justice. Et, comme par la venue du Christ, il y a deux temps du jugement, l'actuel et le dernier, il y a aussi deux temps de la justice :

- a) Le premier temps est le jugement-justice non définitif, accompli sur terre par la foi au Christ. Là tout homme, le juif et le païen, qui reconnaît non seulement ses péchés personnels mais avant tout son incroyance au Christ, car « le péché », c'est de ne pas croire en Jésus (Jn 16,9), et qui implore le pardon et le Salut, obtient de Dieu d'être justifié par la justice du Christ. Mais le jugement-justice, pour lequel il est passé en devenant chrétien, ne s'est pas réalisé parfaitement ni définitivement. Comme le temps sur terre est celui de la patience et de la miséricorde de Dieu, le jugement est toujours à l'œuvre et la justice constamment donnée.
- b) Le deuxième temps est le jugement-justice définitif, advenant à la mort et à la Parousie. Là plus aucun délai n'est laissé à l'homme, et le jugement-justice est établi une fois pour toute et pour toujours par Dieu qui fait le jugement selon la justice qu'il a donnée. C'est alors la condamnation ou le Salut définitifs.

Jugement et justice vont donc ensemble ; on les trouve d'ailleurs réunis de nombreuses fois dans la Bible. Ce sont des notions complexes que le Lectionnaire n'aide pas beaucoup à comprendre, notamment lorsqu'il traduit « jugement » par « le droit ». Quant à « la justice », elle se présente tantôt comme un salut, tantôt comme une condamnation. Il serait trop long de traiter de ce problème, mais nous pouvons déjà dire ceci : Dieu donne sa justice ; si l'homme l'accepte, il est justifié, mais si il la refuse, il est perdu. Quand donc nous entendons certains commentaires dire que la justice de Dieu, c'est sa volonté de sauver, nous voyons déjà comment comprendre cette définition.

Notre texte parle seulement du jugement et, comme nous sommes à la fin de l'Année liturgique, c'est dans le sens du Jugement dernier qui nous avons à le considérer. Après l'expression « le Seigneur est un juge », il est ajouté « qui ne fait pas de différence entre les hommes », littéralement « il n'y a pas près de lui la gloire de la face », c.-à-d. qu'il ne tient aucun compte de la grandeur, de l'importance, de la valeur que les hommes se donnent ou que les autres leur donnent. Le Lectionnaire envisage l'impartialité de Dieu à l'égard de tous les hommes, le texte envisage seulement son impartialité à l'égard des opulents vaniteux et intéressés, et prépare ainsi ce qu'il va dire de la miséricorde de Dieu. Il n'en parle cependant pas directement, car c'est en fonction du Jugement de Dieu qu'il l'évoque. On peut dire de la miséricorde ce que nous avons vu du jugement-justice : il y a la miséricorde donnée sur terre par le Christ et non définitive, et la miséricorde définitive à la Parousie. Il en sera question plus amplement au dimanche suivant.

Voyons-la seulement en liaison avec le jugement, et pour cela examinons la situation des hommes devant le Jugement suprême. Si nous considérons seulement le jugement et la justice qu'elle exige, il y a de quoi trembler, car qui sera parfaitement juste comme le Christ ? Par exemple : « Si tu retiens les fautes, qui de nous subsistera » (Ps 129,3). Paul le disait : « Nous devons tous être mis à découvert devant le tribunal du Christ pour que chacun retrouve ce qu'il aura fait pendant qu'il était dans son corps, soit en bien, soit en mal (2 Cor 5,10) ; ou encore : « Ma conscience ne me reproche rien, mais je n'en suis pas justifié pour autant ; mon juge, c'est le Seigneur ... Il éclairera les secrets des ténèbres et rendra manifestes les desseins des cœurs » (1 Cor 4,4-5). Et qui peut être sûr d'être irréprochable au Jour du Jugement, puisque Dieu le juge nous connaît mieux que nous nous connaissons nous-mêmes ? Il y a certes la miséricorde sans laquelle on ne peut être sauvé, mais la miséricorde ne va pas à l'encontre de la justice voulue par le jugement, elle intervient pour la rendre possible. Mais la miséricorde ne se donne pas n'importe comment, il y a des conditions pour la recevoir. Les faux justes, qui se font une fausse idée de la justice et ne la reçoivent pas, se font aussi une fausse idée de la miséricorde et donc la refusent. Et puis nous avons seulement des indications pour le Jour du Jugement, mais nous ne sommes pas sûrs de ce qui arrivera. Qui alors sera sauvé ? Nous n'en savons rien. Le texte n'en dira rien, mais il révélera quelque chose de mieux et de plus utile à savoir, quelque chose que tous peuvent et doivent mettre à profit dès maintenant, et que les versets suivants vont dire.

- v. 13 : « Il ne défavorise pas le pauvre », littéralement « il ne fera pas acception de la face contre le pauvre », c.-à-d. « il ne tiendra compte de quoi ou de qui que ce soit qui puisse aller contre le pauvre ». Voilà la révélation de la condition pour obtenir la miséricorde : l'attitude qui apaise, désarme et rend favorable le Juge suprême, c'est la pauvreté ou l'humilité, laquelle est acceptée et vécue comme un état normal et bienfaisant, malgré les souffrances qu'elle engendre. L'écrivain sacré ajoute trois autres personnes qui sont des explicitations du pauvre. D'abord « il écoute la prière de l'opprimé », littéralement « il écouterait la supplication ... de celui qui est traité injustement ». « La supplication, *δησις* », avons-nous vu, est la demande du secours de la miséricorde de Dieu dans l'indigence, ici l'injustice. Celui-là supplie Dieu de lui donner sa justice divine, il est donc directement identifié au pauvre qui attend tout de Dieu.

- v. 14 : « Il ne méprise pas la supplication de l'orphelin », littéralement « Il ne toise certainement pas l'imploration de l'orphelin ». L'imploration, *ικετηια*, est une autre forme de la prière. Elle semble renchérir sur la supplication par la désolation, l'angoisse et surtout le désir de réconciliation avec Dieu, comme on le voit en 2 M 3,18 ; 8,29 ; 10,25 ; 12,42 ; Si 51,9 ; He 5,7. « Ni la plainte répétée de la veuve », littéralement « ni la veuve, si elle déverse l'expression (du gémissement) ». Le terme « répétée » est de trop, mais est peut-être une reprise de tout le verset 15 qui dit la même chose, en plus développée, que notre verset. Orphelin et veuve désignent des catégories de pauvres, avec allusion à Dieu Époux et Père. Ils vivent la véritable pauvreté que Dieu demande à tous les hommes, et qui le pousse à leur donner sa miséricorde et sa justice. Voilà une révélation remarquable ! Si quelqu'un possède cette vertu de la pauvreté et s'il la maintient jusqu'au Jugement dernier, Dieu ne peut s'empêcher de le garder dans sa miséricorde et sa justice en vue du Salut éternel.

- v. 15 (omis) : Cette reprise de ce qui concerne la veuve a été évoquée dans l'évangile de dimanche dernier.

2) La prière du pauvre, agréée par Dieu (v. 16-19)

- v. 16 : « Celui qui sert Dieu de tout son cœur », littéralement « en son bon-plaisir », celui de Dieu et/ou celui de qui le sert. Il s'agit sans doute des deux, le pauvre cherchant à plaire à Dieu et trouvant son plaisir dans le service de Dieu. Ce n'est pas impossible, car Dieu et le pauvre sont l'un à l'autre, veulent se faire plaisir. Celui qui sert Dieu avec plaisir pour lui plaire « est bien accueilli », littéralement « sera reçu ». Plus haut, Dieu regardait avec compassion le pauvre qui l'appelait à son secours. Maintenant, il est dit que Dieu le reçoit, c.-à-d. que Dieu fait sien l'appel du pauvre, et celui-ci entre dans le domaine de Dieu, comme cela est précisé par « et sa prière parvint jusqu'au ciel », littéralement « et sa supplication atteindra jusqu'aux nuées », les nuées pouvant signifier les anges chargés de présenter à Dieu la prière des siens.
- v. 17 : « La prière du pauvre traverse les nuées », littéralement « la prière de l'humble a traversé les nuées ». Le pauvre est maintenant qualifié de « humble », car il n'y a rien qui ne rapproche plus le très bas et le Très-Haut que l'humilité. L'humble servante qui était la Vierge Marie le savait, puisqu'en elle le Verbe a assumé l'humanité. La prière, bien montrée ici sous son aspect eschatologique (voir dimanche dernier), a la puissance de s'élever dans les domaines inaccessibles à l'homme et jusqu'auprès de Dieu. Comme nous l'avons vu notamment au 17^e Ordinaire C, p. 3 et 5-6, la prière authentique est le moyen que Dieu a donné à ses élus pour les exaucer. Parce qu'elle vient de Dieu, elle peut l'atteindre. Elle est une participation à la prière du Saint-Esprit qui, en des gémissements ineffables, la fait s'élever, tel un ascenseur, un monte-charge ou une fusée, jusqu'au trône du Très-Haut.

« Tant qu'elle n'a pas atteint son but, il demeure inconsolable », traduction large de « et jusqu'à ce qu'elle s'est approchée, il ne sera certainement pas consolé (ou exhorté) ». Le terme « approchée » souligne, d'une part, que Dieu reste Dieu même quand il exauce la prière, et d'autre part, que la prière est assurée d'être exaucée. C'est pourquoi le pauvre est à la fois triste, heureux et patient, triste parce qu'il n'est pas encore exaucé, heureux parce qu'il est sûr de l'être, patient parce que le moment opportun d'être exaucé est connu de Dieu seul. Il continue donc de prier. Même si Dieu s'éloigne, s'enfuit, quitte son Ciel, la prière le poursuit et l'atteint toujours.

- v. 18 : « Il ne s'arrête pas avant que le Très-Haut ait jeté les yeux sur lui », littéralement « Il ne se répudiera pas », c.-à-d. il ne se désistera pas, « jusqu'à ce que le Très-Haut l'ait visité ». « Visiter, επισκεπτομαι », donne une précision écartée par le Lectionnaire. Il relève du vocabulaire du jugement ; il signifie mettre bon ordre, après examen, à un état déplorable par rapport au Plan de Dieu (voir 34^e Ordinaire A, p. 1-2 ; 16^e Ordinaire B, p. 2). Le pauvre n'est pas, comme le faux juste, sûr de lui, il se sait toujours indigne par lui-même, et ne s'étonne donc pas que Dieu puisse retarder l'exaucement de sa prière « jusqu'à ce que Dieu l'ait visité », mis au point selon sa volonté divine. Aussi continue-t-il à prier, nullement arrêté par son indignité, sans se désister, sans se détourner de son but ni se décourager. Des deux motifs indiqués au v. 17, qui le poussent à persévérer, à savoir l'assurance d'être exaucé et sa tristesse inconsolée, c'est cette dernière, due à don état douloureux, qui le stimule à prier sans se lasser. Nous avons vu cela dimanche dernier.

« Prononcé en faveur des justes et rendu justice », mais littéralement on a : « et (Dieu) jugera pour les justes et fera le jugement ». Nous retrouvons la même confusion faite par le Lectionnaire, à propos des termes « jugement » et « justice ». Il ne s'agit en fait que du jugement, et cela jusqu'à la fin du chapitre, mais c'est « pour les justes ». C'est dire que par le fait même que le pauvre prie inlassablement, Dieu l'a déjà rendu juste, et

dès lors le jugement lui sera favorable pour une pleine justification. La miséricorde de Dieu lui a déjà donné la justice de Dieu, parce que c'est de la misère du pauvre qu'elle se charge.

- v. 19 (omis) : dit que Dieu ne patientera pas mais interviendra jusqu'à ce que toutes les oppressions faites aux justes soient éliminées (voir dimanche dernier).

Conclusion

Ce texte eschatologique montre que le Jugement dernier est inexorable pour les injustes pécheurs et pour les justes indignes. On pourrait penser que j'emploie la tautologie pour la première expression, car un injuste, dira-t-on, est nécessairement pécheur. Je le maintiens cependant, parce qu'aujourd'hui on limite le terme « injuste » à son aspect moral, à quelqu'un qui enfreint la Loi, alors qu'il dit plus. [Pour l'Écriture], est injuste celui qui n'est pas dans la justice de Dieu, c.-à-d. dans le Christ qui est la justice de Dieu (1 Cor 1,30). Je l'ai rappelé en citant Jn 16,9 : « Le Saint-Esprit confondra le monde de péché, parce qu'ils ne croient pas en moi ». Un homme peut paraître un homme juste mais, s'il ne croit pas au Christ, il est pécheur et injuste. La justice selon la Loi et selon la conscience ne sauve pas, c'est la justice de Dieu qui sauve, qui justifie, qui rend juste. L'expression « les justes pécheurs » étonne moins parce qu'on y met le sens de « indignes » ; mais mieux comprise, elle frappe davantage, du fait que l'homme juste est encore vu particulièrement selon la Loi. Or le chrétien, qui a été revêtu de la justice du Christ, peut pécher et ne vit pas parfaitement cette justice reçue. Quand Paul recommande à ceux qu'il appelle « les saints » d'être irréprochables, c'est parce que ses interlocuteurs ne sont pas irréprochables. L'Ancien Testament le disait déjà : « Le juste tombe sept fois, et se relève » (Pr 24,16), et : « Le juste, c.-à-d. celui que Dieu a rendu juste, n'est pas celui qui ne peut pécher, c'est celui qui, lorsqu'il vient à pécher, est le premier à l'avouer, à reconnaître son tort, à s'en repentir devant Dieu. Le Jugement dernier sera donc inexorable pour tout le monde, même pour le disciple (qui n'a pas fait fructifier son talent) ou pour les vierges (portant leur lampe éteinte). « Inexorable » veut dire « dont la prière ne peut être exaucée ». C'est maintenant que la prière est exaucée, et à condition qu'elle soit la prière du pauvre. Tout se joue donc dans cette vie. Ce qui est maintenant demandé n'est rien de moins que la perfection de la sanctification qui relève de la justification. La sanctification parfaite implique donc l'état vertueux de pauvreté et la prière inlassable.

Une telle sanctification en vue du Jugement dernier ne doit donc plus être perçue comme difficile ou accablante ou exagérée. Il faut dire tout simplement qu'elle est impossible, et puisque « c'est impossible, c'est donc facile », comme le disait Thérèse de Lisieux. Pourquoi cela ? Quand nous disons à Dieu : « Tu nous demandes des choses trop difficiles et insurmontables » ou, ce qui revient au même, quand nous en restons à notre propre appréciation et à un refus, Dieu ne peut que répondre : « M'accuseriez-vous d'être un étourdi qui ne sait pas ce qu'il vous faut ? ». Mais si nous lui disons : « C'est vraiment impossible pour moi. Je n'en ai pas la force, et j'aurai honte d'en charger un autre à ma place », alors Dieu dit : « Très juste ! Aussi vais-je moi-même agir en toi ». C'est ce que fait un père qui a affaire à un fils sûr de lui et vantard ou à un fils hésitant et timoré, il lui donne une besogne qui convient mais qui, en même temps, s'avère impossible à réaliser pour le fils. Interloqué ou effrayé, l'enfant dit alors humblement à son père : « Je ne peux pas le faire ». Sur quoi, le père fait lui-même la besogne avec son fils, afin de lui faire comprendre qu'il pourrait le faire s'il avait la force de son père. C'est ce que disait Sainte Thérèse : « Être maîtresse de novices à vingt-quatre ans, ce m'est impossible ; mais, puisque c'est la volonté de Dieu, c'est facile, car Dieu le fera à travers moi ». La sanctification parfaite est impossible, donc elle est facile à entreprendre, parce que nous avons le moyen de faire venir Dieu en nous : la prière du pauvre par excellence, la prière de Jésus, qui monte jusqu'à Dieu par le Saint-Esprit. Quand elle est accompagnée de la fidélité et de la pauvreté du cœur, elle provoque Dieu à donner sa miséricorde, sa justice, sa sainteté. Il faut alors prier jusqu'à être exaucé, signe qu'on est pauvre et fidèle, car le pauvre est toujours dans le besoin.

Épître : 2 Timothée 4,6-8.16-18I. Contexte

Nous sommes au dernier chapitre du livre, dont le début, donné dimanche dernier, par Paul, traitait du « courage constant à avoir dans le ministère » de la part de Timothée. Il lui avait dit en avertissement la nécessité de prêcher la parole, de reprendre et d'encourager inlassablement et avec patience. Cette nécessité, ajoutait-il, est due à l'engouement invétéré des hommes pour les fausses doctrines qui pénétreront perpétuellement dans l'Église.

Viens alors notre texte, coupé de plusieurs versets qui en illustre le sens. Paul va se montrer en exemple, comme un père le fait pour aider son fils. Il ne le fait donc pas pour se vanter, mais pour encourager Timothée et nous-mêmes à accepter les peines et les difficultés apparemment insurmontables qui adviendront, et à dire : « C'est impossible, donc c'est facile ». Notre apôtre voit la mort l'approcher et bientôt il nous sera enlevé ? Eh bien ! Acceptons ce détriment, et profitons de tout ce qu'il a fait. Il a subi les abandons et les injustices, et il s'est confié à la puissance du Seigneur ? Eh bien ! Acceptons de nous comporter comme lui ». Paul avait dit ailleurs : « Le Christ m'est apparu, à moi qui suis un avorton », c.-à-d. un qui avait raté sa vie antérieure (1 Cor 15,8), mais aussi : « Je puis tout en celui qui me fortifie » (Phil 4,13). Sachant que les chrétiens étaient encore riches de leur attachement à leur faiblesse, il leur disait : « Vous pouvez vous débarrasser de votre ballot d'impuissances, puisque moi, l'avorton, j'ai pu le faire, et obtenir de Dieu sa propre puissance divine, puisque je l'ai obtenue ». Notre texte est tout orienté vers l'eschatologie finale qui, nous le verrons, est déjà commencée dans la vie présente.

II. Texte1) L'attente de la justice définitive du Ciel (v. 6-8)

- v. 6 : « Me voici déjà offert en sacrifice », littéralement « moi je suis déjà versé-en-libation ». Paul sait que sa mort approche, et il l'appelle non pas n'importe quel sacrifice, mais « une libation » qui est une offrande presque facultative, accompagnant un sacrifice sanglant. Il emploie cette belle image pour exprimer que sa mort est jointe à celle du Christ mais n'a de valeur que par le sacrifice du Christ. Il le dit au présent et non au futur, car, durant toute sa vie de ministre du Christ, il a tendu vers le Jugement dernier et la Parousie, et c'est pourquoi, dès que Dieu lui révèle la venue de la mort, il se voit déjà entré dans l'eschatologie finale, même si ça dure quelque temps. Il dira la même chose au v. 18 mais au futur, ce qui montre qu'il a toujours attribué une grande importance à la fin de sa vie. La fin, en effet, donne le sens d'une entreprise, détermine l'élan et la valeur de tout ce qui précède. C'est pourquoi, avant de dire « et le moment de mon départ est venu », il en donne déjà le sens : « Je suis versé en libation ». Or, que veut dire ce sens, sinon la pauvreté, car le sacrifice de soi, l'offrande de soi à Dieu est le moyen par excellence donné par Dieu pour être pauvre, en ce sens qu'il perfectionne la pauvreté ; il est en même temps la consécration parfaite de la prière. En effet, à son agonie, Jésus a commencé sa prière en disant « Père, si c'est possible, que cette coupe passe loin de moi », et il l'a terminée en disant : « Cependant non pas ce que je veux, mais ce que tu veux » (Mt 26,39) c.-à-d. par l'acceptation de son sacrifice.
- v. 7 : « Je me suis battu », mais littéralement on a l'expression telle que Paul l'a dite à Timothée au 26^e Ordinaire C : « J'ai combattu le beau combat ». Dans ce verset, l'Apôtre expose sa vie antérieure, mais c'est avec le sens de l'attente de la Parousie et de l'offrande de lui-même, comme il l'a dit au verset précédent. Il donne trois activités faites dans la pauvreté, selon la justice, et avec fidélité :

- a) « j'ai combattu le beau combat » : (*ἀγωνίζω*, combattre) : c'est le combat sans défaillance contre les forces du mal, les lassitudes, les oppositions, les épreuves (Ac 14,22). Il concerne plutôt la pauvreté, et vaut aussi pour la prière, car la lutte de Jacob avec l'Ange a été appelé « le combat de la prière », et la prière de Jésus au jardin des Oliviers est appelé « son agonie ».
- b) « j'ai tenu jusqu'au bout de la course », littéralement « j'ai fini la course » : c'est l'achèvement de l'accomplissement constant et progressif de la vie chrétienne personnelle et apostolique dans l'imitation du Christ pour lui devenir semblable (Ph 3,13-14). Il concerne plutôt la fructification de la justice divine reçue, et se fait aussi dans la prière inlassable (Éph 1,16).
- c) « je suis resté fidèle », littéralement « j'ai gardé la foi », (garder, *τηρέω*, protéger, entretenir, vivre) : c'est le maintien et le développement de la ferme adhésion à l'Évangile du Christ dans l'union à Dieu et dans la prédication et dans les tribulations (2 Th 1,3-5). Il concerne plutôt la fidélité, et regarde aussi la prière pour obtenir ce que Dieu a promis (Lc 18,7-8) ; Mc 11,24).

Paul expose ses activités à son enfant simplement, comme normales et obligatoires, sans se glorifier, lui qui mettait son orgueil dans la Croix du Christ et se réjouissait dans le Seigneur. Il a toujours veillé à agir en vrai juste, toujours sûr de Dieu et non de lui-même, demandant à Dieu de l'ajuster à la justice du Christ qui, le premier, fut pauvre et fidèle.

– v. 8 : « Je n'ai plus qu'à recevoir la récompense du vainqueur : dans sa justice, le Seigneur me la remettra en ce jour-là ». Or littéralement nous avons : « Au reste (*λοιπόν*, terme omis), m'est réservée la couronne de la justice, que me rendra le Seigneur en ce jour-là ». Le Lectionnaire a détaché le terme « la justice, *δικαιοσύνη* » de la première proposition pour que l'on comprenne bien qu'il s'agit de la justice de Dieu : « dans sa justice ». Mais de ce fait, il force l'apport de l'homme en traduisant « la couronne, *στέφανος* » par « la récompense du vainqueur ». Ceci n'est pas exclu, mais voile le fait que la récompense et la fidélité sont des dons de Dieu. Il met bien le terme « recevoir, *ἀποδίδομι* », mais le terme exact « m'est réservée », (*ἀπόκειμαι*, réserver, poser à distance), est estompé, alors qu'il signifie que Dieu lui a promis cette couronne dès le début, en lui donnant déjà sa justice au baptême, et en attendant que la vie de Paul soit à la mesure de cette couronne. « La couronne de la justice » est donc la justification parfaite et définitive du Ciel. C'est ce que Paul précise en ajoutant : « que le Seigneur, le juste juge, me rendra en ce jour-là ». Les termes « juste juge » signifient que Dieu jugera selon sa propre justice, celle qu'il a révélée et donnée dans le Christ, et qu'il attend de ceux qui l'ont reçue et vécue. Et le Seigneur est appelé « le juge », et donc « en ce jour-là » signifie « au Jour du Jugement ». Paul l'avait déjà signifié pour lui-même en 1 Cor 9,24-27.

« Me rendra ». Ce terme rendre, *ἀποδίδομι*, signifie reconnaître et restituer un bien que l'on a à celui qui l'a donné. Ce sens est clair dans l'expression « Rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu », mais ici comment Dieu peut-il « rendre », lui à qui tout appartient ? C'est que Dieu, en donnant à l'homme sa justice, lui a demandé d'en vivre et de la lui remettre avec les fruits que le justifié a produit par elle, et lui a promis qu'au Jugement dernier il la lui « rendra » en plénitude sous forme de « la couronne de la justice ». Comme nous l'avons vu plus haut, la seule justice valable est celle de Dieu, celle que Dieu donne et que l'homme ne décroche pas par lui-même ; et Dieu l'a donnée sur la terre à ceux qui croient au Christ, mais anticipativement, en se réservant de la donner d'une façon définitive dans le Ciel. Cette justice anticipative sert donc à transformer, à justifier le croyant, pour qu'il se dispose et se prépare par la fidélité au Christ à la recevoir définitivement à la Parousie. Le vrai juste est toujours dans l'état de pauvreté. Il ne s'empare pas de la justice divine anticipée, il ne la voit pas comme une récompense, un prix mérité qui l'exalte, mais comme un don qu'il est tenu

de faire fructifier pour obtenir d'être pleinement et définitivement justifié dans le Ciel. Tout cela est bien exprimé dans la parabole des talents (Mt 25,15-21) :

- un des serviteurs reçoit du Seigneur cinq talents : c'est la justice anticipée.
- celui-là les fait fructifier et en produit cinq autres, sans s'appropriier les cinq premiers : c'est la vie chrétienne vécue selon l'Évangile, dans la pauvreté et dans la fidélité.
- au retour du Seigneur, le serviteur lui remet dix talents : c'est au Jugement dernier, la remise de tout et de soi-même au juste Juge, en étant donc d'une totale pauvreté, car la grâce elle-même doit être remise.
- Le Seigneur dit à son serviteur : « Serviteur bon et fidèle, en peu de chose tu as été fidèle – ce sont les dix talents – sur beaucoup je t'établirai : entre dans ma joie » ; c'est la justice anticipée et fructifiée remise par le chrétien au juste Juge, dont celui-ci fait la couronne de la justice, et qu'il lui « rend » (que l'on a en Lc 19,24.26 avec la parabole des mines) dans le Ciel.

« Et non seulement à moi » (omis). Le Lectionnaire estime inutile de le dire, mais Paul veut dire, en ajoutant « mais aussi à tous ceux qui ont aimé son apparition », que son état d'apôtre n'est pas un privilège qui lui donnerait droit à une faveur du juste Juge, mais qu'il sera sur le même pied que tous les croyants qui auront été fidèles comme lui. Et cette fidélité, Paul l'exprime par une attitude : « aimer son apparition », c.-à-d. avoir vécu dans l'amour du Seigneur, selon l'Évangile dans l'attente constante de sa Parousie.

2) La pauvreté actuelle de Paul (v. 9-15 omis)

Paul demande l'aide de Timothée, car plusieurs l'ont abandonné ou sont occupés ailleurs. De plus, il est prisonnier, paralysé dans son action, diminué.

Par là, il rappelle à Timothée de ne pas s'étonner de le voir réduit à la même pauvreté.

3) L'état de pauvreté qui attire la puissance de Dieu (v. 16-18)

- v. 16 : « Dans ma première défense » : il s'agit de la première comparution de Paul, lors de sa deuxième et dernière captivité à Rome. Des chrétiens devaient prendre sa défense, mais, par crainte d'être arrêtés par le cruel Néron, ils ne vinrent pas au procès. Ce fut le cas de Jésus qui n'eut aucun témoin, pas même Pierre, lors du jugement juif : « Tous m'ont abandonné ». Paul révèle cette lâcheté, pire que l'accusation de ses ennemis, mais, comme Jésus en croix et Étienne sous la lapidation, il demande à Dieu de leur pardonner : « Que Dieu ne leur en tienne pas rigueur », littéralement « Que cela ne leur soit pas compté ».
- v. 17 : « Le Seigneur m'a assisté ». Paul a rappelé cet évènement pénible, pour montrer que Dieu l'a plongé dans la pauvreté et a pris lui-même sa défense. « Il m'a rempli de force », mais littéralement c'est « et il m'a rendu-puissant », terme qui exprime l'action du Saint-Esprit et est relié au terme précédent. La nature a horreur du vide, dit-on : ainsi la pauvreté attire le Seigneur qui « s'est présenté à lui et l'a rendu-puissant ». Paul ne dit rien de ce que lui-même a dit et fait, car ce n'est d'aucune utilité pour Timothée : comme un vrai pauvre, il estime que seule compte l'action de Dieu, ce qu'il continuera de dire jusqu'à la fin du texte. Il indique alors le but de l'action de Dieu. Celle-ci n'est pas exprimée comme le fait le Lectionnaire qui insiste sur la personne de Paul : « pour que je puisse jusqu'au bout annoncer l'Évangile et le faire entendre à toutes les nations », mais bien par le texte qui dit : « afin que par moi la prédication soit épanouie ($\pi\lambda\eta\rho\phi\omicron\rho\eta\theta\eta$) [forme passive] et que toutes les nations l'entendent ». Il ne se voit que comme un instrument de Dieu, et par conséquent c'est à Dieu que revient l'action. Le

Seigneur a voulu l'emprisonnement de son apôtre et sa comparution devant César et Rome, qui dominent toutes les nations, pour que la prédication de l'Église soit connue de tout le monde.

« J'ai échappé à la gueule du lion », mais littéralement c'est de nouveau au Seigneur qu'il rapporte l'action : « J'ai été délivré de la gueule du lion », expression que l'on a en 1 M 2,60. Cette métaphore, qui souligne la violence et la victoire complète de ses ennemis, signifie que ceux-ci l'auraient certainement emporté contre lui, si le Seigneur n'était lui-même intervenu. Le Serviteur souffrant en effet, en Ps 21,22, demande à Dieu de « le délivrer de la gueule du lion ». Il y a aussi une allusion claire à Satan qui a manipulé ces ennemis, car Pierre l'appelle « un lion » (1 Pi 5,8). Dieu n'a pas voulu que le Prince du monde ait totalement raison de l'Apôtre comme il l'a voulu pour Jésus en Croix, car Jésus est le Pauvre par excellence. Il l'a cependant délivré de son emprise, montrant ainsi qu'il se plaît à intervenir pour le pauvre.

- v. 18 : « Le seigneur me fera encore échapper à tout ce qu'on fait pour me nuire », littéralement « Le Seigneur me délivrera de toute œuvre méchante ». Le terme « πονηρός, méchant » est employé comme désignation de Satan, et « œuvre méchante » est celle de ceux qui, face à la lumière qui est le Christ, préfèrent leurs ténèbres intérieures et rejettent la lumière (Jn 3,19). Pour cette délivrance, Paul ne parle pas seulement de l'oppression qu'il subira de l'action méchante de ses ennemis, il parle surtout du péché qu'il pourra commettre en réagissant mal contre leurs mauvais traitements. Le juste par lui-même reste faible et, comme nous l'avons vu plus haut, peut pécher, mais, repentant, il est délivré de son péché et de sa faiblesse, comme Jeanne d'Arc. C'est pourquoi il ajoute : « Il me sauvera et me fera entrer au ciel, dans son Royaume », littéralement : « et il me sauvera pour son Royaume céleste ». Contrairement au Lectionnaire, il parle toujours du Jugement dernier, mais avec l'espérance ferme d'entrer dans le Royaume du Ciel où il aura la couronne de la justice. Il affirme de nouveau que le pauvre, qui a vécu de la justice du Christ et qui s'en remet entièrement à son Sauveur, sera reçu favorablement par son juste Juge. Remarquons aussi qu'il envisage tout ce qu'il supporte, en vue et dans l'attente de la Parousie, but auquel le juste pauvre songe constamment.

« À lui la gloire ... ». Par cette doxologie, il reconnaît que le Seigneur a agi dans tout ce qu'il a vécu et vivra, et que la gloire revient totalement au Seigneur.

Conclusion

Dans ce texte nettement eschatologique, Paul nous révèle comment il a vécu et continue de vivre dans l'attente du Jugement du juste Juge, et donc comment nous avons, Timothée et nous, à l'imiter :

- a) D'abord, faire de notre vie chrétienne un sacrifice à Dieu en union avec celui du Christ, sacrifice continu comme sont continues la fumée qui s'élève vers le ciel et la marche qui tend à une destination ; et cela en vertu du baptême qui nous a déjà rendu justes, et en conformité avec le sacrifice eucharistique qui nous en rend capables. Car l'eschatologie finale, le Jugement dernier, n'est pas un événement extérieur et étranger qui viendrait rencontrer le bout de la vie humaine, mais elle est la moisson de la vie chrétienne, comme Jésus l'a révélé, par exemple, dans l'explication de la parabole de l'ivraie.
- b) Ensuite, chercher à obtenir la vie éternelle du Ciel dans l'accomplissement des trois activités de la vie chrétienne : le combat courageux, la course soutenue, la foi entretenue, qui sont possibles par la grâce de la justice divine reçue et toujours à demander.
- c) Enfin, vivre dans la pauvreté selon l'Esprit, qui creuse en nous le besoin de Dieu et qui attire sa puissance. « Plus tu seras pauvre, disait Thérèse de Lisieux, plus Jésus t'aimera ».

- d) Si l'attente de l'apparition du juste Juge est un réconfort pour le juste pauvre et fidèle, elle est aussi une souffrance pour la chair qui cherche sa satisfaction. Le faux juste fuit la Croix qui l'appauvrit radicalement, mais le vrai juste y voit la pierre de touche de la pauvreté : par elle, le cœur est purifié et dégagé, vit de la résurrection du Christ, et reçoit anticipativement la joie de la béatitude éternelle. La vie de tous les saints est marquée de la Croix du Christ qu'ils ont acceptée, parce qu'ils ont compris qu'ils devront être détachés de tout et, pour cela, avoir subi une cure d'amaigrissement, afin d'entrer par la porte étroite du Jugement dernier et du Ciel. Les faux justes, ceux qui se sont engraisés de leur propre justice et des acquisitions de ce monde, ne pourront pas y passer.

Évangile : Luc 18,9-14

I. Contexte

C'est la suite directe et complémentaire du texte de dimanche dernier [Lc 18,1-8]. Là, Jésus révélait la nécessité de la prière incessante et inlassable, et indiquait un manquement facile à discerner : le peu de foi dans la prière, qui demande l'aide de Dieu pour les épreuves continuelles de la vie chrétienne. Ici, Jésus révèle la qualité que doit avoir la prière pour être exaucée, et indique une déviation difficile à discerner, parce qu'on lui substitue habituellement un vice qui lui ressemble mais n'est pas celui que Jésus vise. Ce vice, dit-on, est que le pharisien se vante d'avoir évité le mal et fait le bien ; et l'on ajoute qu'il s'enorgueillit davantage, en faisant plus que ce qu'il a à faire, et en méprisant les autres, et cela dans la prière, ce qui est le comble ; et l'on termine en disant que Jésus le dit tout à la fin : « Qui s'élève sera humilié » (v. 14). Mais réfléchissons un peu avant d'aborder le texte. D'abord, ce que dit le pharisien est vrai, il ne ment pas, et Thérèse de Lisieux disait : « L'humilité, c'est la vérité »¹. Le pharisien peut donc le reconnaître. Pourtant, dit-on, il ne doit pas le dire, surtout dans la prière. Mais, s'il ne le dit pas, il ne l'a pas moins dans le cœur, et Dieu voit le cœur ; et, quant à la prière, Jésus n'a-t-il pas dit qu'il faut toujours prier, comme on l'a vu dimanche dernier ? Ensuite, la dîme était obligatoire, et il était recommandé de jeûner deux fois la semaine. Jésus lui-même a dit : « Quand l'Époux leur sera enlevé, alors ils jeûneront » (Lc 5,35). D'ailleurs, est-ce un mal et non un bien de faire plus que ce qui est obligatoire ? Mais continue-t-on, le pharisien se vante avec jactance. Est-ce tellement vrai ? On oublie qu'il dit : « Dieu, je te rends grâce ». Ne peut-on pas rendre grâce à Dieu du bien qu'il nous demande de faire et que l'on a fait ? Et Paul, ne se vante-t-il pas, quand il dit : « J'ai combattu le beau combat ... j'ai gardé la foi » ? Le pharisien et Paul ont fait ce qu'ils devaient faire et ils en rendent grâce à Dieu, et le premier serait mauvais, et le deuxième bon ? Enfin, car on pourrait encore faire bien d'autres objections, si, pour le moins, le pharisien ne devrait pas dire : « Je ne suis pas comme ce publicain-ci », il ne peut toutefois pas s'empêcher de le constater, ce qui revient au même de le dire ou de ne pas le dire.

Le problème est donc plus complexe qu'on ne le pense, et la déviation que Jésus dénonce se présente comme bien difficile à discerner. La solution est donnée par les deux lectures précédentes. Évoquons-là déjà : elle se situe au niveau de la justice de Dieu, et non pas au niveau du bien, ni de la vérité, ni dans l'action de grâce, ni de l'humilité, qui gardent en soi leur valeur et dont parle la parabole, mais qui perdent toute valeur sans cette justice divine. Le problème est donc double :

- a) la nullité de la justice telle que l'homme la vit face à la justice telle que Dieu la veut.
- b) La façon correcte de passer de l'une à l'autre, et que Jésus révèle dans l'attitude du publicain.
Car, comment doit-on se comporter, quand on n'est pas pécheur comme le publicain et qu'on a bien agi comme le pharisien ?

¹ « Mon fils, accomplis toute chose avec humilité » Si 3,17.

« L'humilité ne consiste pas seulement à penser et à dire que nous sommes envahis par nos défauts, mais aussi à apprécier ce qu'en pensent et en disent les autres ». « L'humilité, c'est la vie vécue dans la vérité ». (Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus).

II. Texte

1) Le défaut révélé par Jésus (v. 9)

« Jésus dit une parabole », Luc va exposer clairement le défaut auquel Jésus s'en prend, mais, s'il précise que Jésus le dira en parabole, c'est que ce défaut clairement décrit cache un sens qu'il est nécessaire de faire paraître au grand jour. Or ce sens caché ne vaut pas seulement pour le pharisien qui ne l'a pas vu, et pour le publicain qui l'a découvert et évité, il vaut aussi pour nous, c'est même à partir de nous, qui avons déjà reçu la justice de Dieu, qu'on peut mieux le circoncire. Car, si ce défaut, comme je l'ai dit ci-dessus, porte sur la méconnaissance de la justice de Dieu, il se trouve aussi en nous qui avons bénéficié anticipativement de cette justice divine. Ce défaut caché est de s'imaginer que par la justification dans le Christ nous sommes devenus bons, alors qu'elle souligne combien par nous-mêmes nous sommes comme auparavant, pires que nous le pensions. La grâce nous a réellement changés et nous pouvons faire des œuvres plus grandes que Jésus (Jn 14,12), mais c'est par la grâce de Dieu, car « sans la charité, je ne suis rien » (1 Cor 13,2) ou comme Paul le dit ailleurs « Non pas moi, mais la grâce de Dieu avec moi » (1 Cor 15,10). Il en est de nous comme d'un cristal qui, recevant la lumière du soleil, peut illuminer toute une pièce, mais qui privé de cette lumière, est terne et laisse la pièce dans l'obscurité. C'est ce que David, éclairé par le Saint-Esprit, avait découvert et dit du « mal secret et de l'orgueil, le grand péché » (Ps 19,13-14), et c'est ce que Jésus est devenu lorsqu'il a assumé « une chair semblable à celle du péché » (Rm 8,3), a été par Dieu identifié au péché, lui qui n'a fait que le bien (2 Cor 5,21), et a été mis au rang des scélérats (Lc 22,37). Il est devenu tel à cause de nous, mais cela montre que nous sommes tels par nous-mêmes. Tel est le mal caché dans le défaut que Luc va rapporter. C'est ce mal caché, la misère profonde, dont les saints ont eu la révélation lorsqu'ils se disaient les plus grands pécheurs de la terre, et que le curé d'Ars, par exemple, a demandé de voir, a obtenu de voir, et en fut tellement effrayé qu'il supplia Dieu de l'en délivrer.

Le défaut que Luc va rapporter relève de cet orgueil caché ou de cet amour-propre dont François de Sales disait qu'il mourrait un quart d'heure après notre mort physique. Pour le comprendre, il nous faut faire les considérations suivantes :

- a) L'orgueil dont il s'agit touche à l'eschatologie finale parce qu'il touche à la justice définitive du Ciel. Dieu peut nous en délivrer, comme Paul le disait : « Le Seigneur me délivrera de toute œuvre méchante » (2 Tim 4,18), mais c'est seulement dans le Ciel que Dieu nous en délivrera définitivement.
- b) La prière dont il va s'agir est également la prière eschatologique, celle que le Seigneur exaucera pleinement au Ciel et anticipativement sur terre mais en vue de l'exaucement céleste.
- c) L'enseignement de Jésus touche au Mystère du Royaume de Dieu. C'est pourquoi il est dit en parabole qui exprime en termes connus une réalité cachée.
- d) L'humilité, dont il sera question, est, comme son contraire, du domaine eschatologique : c'est la pauvreté dans laquelle Dieu tient ceux qui l'en prient, pauvreté qui sera parfaite au Ciel, et à laquelle nous ont préparés les lectures précédentes.
- e) Le problème se situe au niveau du passage de l'Économie ancienne à l'Économie nouvelle, de l'Ancienne à la Nouvelle Alliance, mais aussi de la justice divine, donnée anticipativement, qui tend à cette justice, donnée pleinement à la Parousie.

Voyons maintenant le défaut rapporté par Luc.

- v. 9 : « Quelques-uns qui étaient convaincus d'être justes », mais littéralement il manque un terme qui renforce singulièrement le premier verbe : « quelques-uns qui ont été convaincus sur eux-mêmes qu'ils sont des justes ». Les deux verbes au présent (le parfait du premier équivaut à un présent affermissant durablement le passé) indiquent une attitude qui est de tous les temps. Remarquons que Luc ne dit pas « qui se vantent d'être des justes », mais « sont convaincus ». La parabole ne parlera donc pas de la vantardise

et de la jactance du pharisien, mais de sa conviction intime, basée sur des preuves suffisantes, et connue de lui seul. Ceci est exprimé par le terme omis qui a son importance : « sur eux-mêmes, ἐφ' ἑαυτοῖς ». Il s'agit de « quelques-uns » seulement, ce qui veut dire que d'autres ne le sont pas, et que ceux-là auraient pu ne pas tomber dans cette conviction. Or « sur eux-mêmes » a deux sens :

- a) Il s'agit d'une conviction intime et inexprimable, que les autres ne peuvent donc pas percevoir, et que ces « quelques-uns » ressentent confusément. Elle est dans les profondeurs du cœur que Dieu et Jésus seul connaît.
- b) Cette conviction est venue par des preuves qu'ils ont trouvées en eux-mêmes et qu'ils ont élaborées consciemment. Ces preuves, exprimées notamment par le pharisien, se manifestent par leurs multiples pratiques de la Loi. Regardant à la fois eux-mêmes et la Loi et constatant qu'ils font la Loi, ils se voient justes, ajustés à la Loi. Ils ne doutent pas que Dieu leur a donné la Loi, mais ils ne regardent qu'eux-mêmes. Ce faisant, ils se comportent en faux justes, parce que la justice dans laquelle ils se voient est la leur et non celle de Dieu.

Ainsi leur conviction basée sur eux-mêmes et non sur Dieu, est un sentiment profond, vague mais solide, de vivre la justice de la Loi. Ils ont un faux sens de la Loi, comme nous l'avons vu souvent. C'est cela que Jésus voit et c'est pour le corriger que Jésus dit la parabole.

« Et qui méprisaient tous les autres ». Comme ils n'ont pas les yeux dans leur poche, ils voient nécessairement ceux qui ne pratiquent pas la Loi, ne sont pas des justes selon la Loi, et sont des hommes répréhensibles ou faisant moins qu'eux. De plus, est-ce que la Loi elle-même ne les pousse pas à mépriser les autres, quand elle dit : « Toi, Seigneur, tu méprises tous ceux qui s'égarent loin de tes préceptes » (Ps 118,118). Il est même dit que Dieu hait les impies (Ps 11,5) et que les justes doivent imiter Dieu (Ps 139,21-22). Ne se comportent-ils pas en hommes justes, ces « quelques-uns qui méprisent tous les autres » ? Mais là aussi, ils envisagent l'attitude de Dieu et ils voient les autres, par rapport à la justice selon la Loi et donc à leur propre justice. Ils manifestent de nouveau qu'ils ont un faux sens de la Loi, car celle-ci n'a pas pour but de faire des justes, mais d'amener à s'offrir correctement à Dieu qui rend juste.

Jésus s'adresse donc à ceux qui s'estiment justes par leur façon de comprendre et de vivre la Loi, sans savoir qu'ils ne le sont pas devant Dieu ni devant la Loi, et qu'ils n'ont pas en eux la justice de Dieu. Il peut en être de même pour nous, qui, contrairement à ceux-là, avons reçu la justice de Dieu par le Christ : celle-ci ne nous est pas donnée pour être satisfaits, contents de nous-mêmes, mais pour tendre à obtenir la justice parfaite de Dieu dans le Ciel. Or nous pouvons, nous aussi, nous en attribuer les effets.

2) Le pharisien et le publicain (v. 10-14)

- v. 10 : « Deux hommes montèrent au temple pour prier ». Le temple est la maison de Dieu, le lieu où Dieu fait habiter son Nom, et où Salomon, après y avoir introduit l'arche d'Alliance, fit une longue prière dans laquelle il bénit Dieu et lui demande, pour lui-même et pour le peuple et même pour les païens venus dans ce temple, sa miséricorde et sa justice selon ses promesses. Il serait intéressant de voir cette prière pour savoir comment Salomon a prié, mais, comme l'objet de la prière de nos deux hommes porte seulement sur la justice, comme je l'ai indiqué dans l'introduction, restons à la prière des deux hommes. Dans la prière, c'est à Dieu que l'on s'adresse. Nous devinons donc que Jésus y voit un aspect important, d'autant plus que, dans la parabole précédente, il a insisté sur la justice divine à demander toujours et inlassablement. La prière des deux hommes va donc exprimer la façon dont ils se tiennent habituellement devant Dieu, ce

qu'ils sont vraiment devant Lui, et ce qu'est leur désir constant et fondamental. De fait, les deux hommes diront « Mon Dieu », mais là s'arrête le contenu identique de leur prière.

« L'un était pharisien et l'autre publicain ». Le pharisien est nommé en premier lieu, parce qu'il est le bon et est un exemple pour le publicain. Nous avons souvent vu, les dimanches précédents, ce qu'ils sont l'un et l'autre. Ajoutons ici que le pharisien est le type de ceux qui sont socialement pauvres puisqu'ils se privent, mais qui sont intérieurement riches d'une justice acquise et qu'ils peuvent montrer à Dieu, tandis que le publicain est le type de ceux qui sont socialement riches de par leur métier, mais qui sont intérieurement pauvres de mérites et de toute justice que Dieu est en droit d'attendre d'eux. Or, c'est seulement l'intérieur de chacun que Jésus va retenir. Il l'avait déjà dit clairement auparavant (voir 28^e Ordinaire C) : « Le Royaume de Dieu est au-dedans de vous ». C'est donc le cœur de l'un et de l'autre que Jésus veut mettre à découvert.

- v. 11 : « Le pharisien se tenait là et priait en lui-même : », mais littéralement on a « Le pharisien, tenu-debout, priait ceci envers lui-même ». « Tenu-debout, σταθεῖς » est un participe aoriste passif : c'est Dieu qui l'a mis debout par la Loi qu'il a pratiquée ; le pharisien n'y est pour rien, il est debout par Dieu. Puis vient le contraste : « il priait par devers lui-même », c.-à-d. il se met devant Dieu, mais il tourne son regard vers lui-même, il va dire à Dieu ce qu'il voit en lui-même. « Je te rends grâce ». C'est la première chose que dit le pharisien, riche dans le cœur. Il rend grâce à Dieu non pas pour les dons divins qu'il a reçus, mais pour ce qu'il est selon la Loi, pour la justice qu'il s'est forgée avec ces dons. Telle est la façon habituelle où il se tient devant Dieu. Il en est arrivé à croire qu'il est l'auteur et le propriétaire de sa justice, qu'il a une vraie valeur aux yeux de Dieu, que Dieu doit nécessairement être content de lui, que sa vie n'offusque pas le regard de Dieu, « comme les autres hommes ou encore comme ce publicain ». Aussi peut-il, comme la Loi le veut, rendre grâce à Dieu, présenter à Dieu sa riche moisson de fidélité. Lui n'a besoin de rien, puisqu'avec la Loi qu'il a à sa disposition, il peut être fidèle, mais Dieu a besoin de ce qu'il a fait fidèlement, et alors il lui en rend grâce. C'est bien là sa pensée, puisqu'il dit : « Je te rends grâce parce que », c.-à-d. « tu as voulu que je te remercie du bien que j'ai fait, je m'en acquitte volontiers, et je suis quitte envers ta volonté ; je perfectionne ainsi mon œuvre ».
- v. 12 : « Je jeûne deux fois par semaine ». Les deux actes positifs, le jeûne et le paiement de la dîme, font partie de l'action de grâce s'ils sont obligatoires ou recommandés, mais n'en font plus partie, je pense, s'ils sont laissés à son libre choix. Dans ce dernier cas, le pharisien montre qu'il s'est surpassé et qu'il vaut davantage aux yeux de Dieu.
- v. 13 : « Le publicain se tenait à distance », littéralement « Le publicain, se tenant debout de loin », expression que l'on a en Lc 23,49. « Se tenant debout » est un actif : c'est le publicain qui se présente comme un serviteur pour obéir à son maître ; c'est ἐστὼς, comme en Lc 1,11 et 5,1. Il se présente tel qu'il est, selon sa bassesse. « Et n'osait même pas », littéralement « ne voulait pas » (ἐθέλω), c.-à-d. que, conscient de la Sainteté de Dieu et de son indignité radicale, il n'a ni le désir ni la volonté de « lever les yeux vers le ciel ». Cette expression se trouve encore deux fois dans la Bible (Is 51,6 et Jn 17,1) :
 - a) Is 51,6 : Dieu demande à tous les hommes de contempler son Jugement final, où il fera disparaître l'Économie ancienne par la venue de son salut et de sa justice éternelle, c.-à-d. lors de la venue du Christ.
 - b) Jn 17,1 : Pour sa prière sacerdotale, Jésus contemple la volonté de son Père de le glorifier par la Croix.

Le publicain ne veut pas contempler ni encore espérer le Jugement du Christ qui renouvelle toute chose, parce que, dans l'état d'indignité où il se trouve, ce Jugement serait sa perte. Il veut auparavant être dans un état où il pourra être sauvé. C'est pourquoi Luc ajoute : « mais il se frappait la poitrine » : il vit la repentance parfaite, celle de regretter d'avoir totalement bafoué la sainteté de Dieu et les exigences de la Loi. Et comme cette expression se trouve encore une seule fois en Luc, à savoir Lc 23,48, à propos de ceux qui s'accusent de la crucifixion de Jésus, le publicain a la repentance du croyant qui voit dans ses péchés la cause de la mort de son Sauveur. Il se reconnaît donc tout à fait indigne et ne méritant pas le salut.

« Prends pitié du pécheur que je suis », littéralement « Sois-propice à moi le pécheur » (avec l'article). Ce terme « le pécheur », au singulier et avec l'article, ne se trouve dans le Nouveau Testament qu'en Jn 9,24 pour Jésus que les pharisiens appellent « l'homme pécheur », c.-à-d. le pécheur par excellence. Le publicain s'estime le seul vrai pécheur, et ressemble à Jésus qui a pris sur lui les péchés de toute l'humanité. Le verbe « être propice », que l'on a encore une fois dans le Nouveau Testament pour « Jésus qui expie les péchés du peuple » (He 2,17) exprime le moyen par lequel Dieu pardonne ; or Jésus est aussi appelé « propitiation » [= rendre propice, d'où s'attirer les faveurs] (Rm 3,25 ; 1 Jn 2,2). Voilà bien des allusions à la mort salutaire de Jésus dans l'attitude du publicain. On ne peut manquer de voir dans la prière du publicain, la prière révélée par Jésus, à la fois eschatologique, confiante, humble et demandant la justice de Dieu.

Dans sa demande d'intervention indirecte de la miséricorde de Dieu, le publicain se voit uniquement pécheur devant Dieu. Peut-être objectera-t-on ^① qu'il exagère, car il n'est pas de pécheur, si grand soit-il, qui n'ait fait quelques bonnes actions dans sa vie, et ^② qu'il pourrait les présenter à Dieu pour montrer la sincérité de son repentir, pour alléger la gravité de ses péchés et pour prouver qu'il y a quelque justice en lui. Mais dans ce cas, il aurait le travers du pharisien et n'exprimerait qu'un faux repentir, car, d'une part, commettre un péché, c'est enfreindre toute la Loi (Jc 2,10) et gâcher toute sa vie, le bien [réalisé] y compris, et, d'autre part, le repentir concerne seulement le péché, ne cherche pas d'excuse, encore moins invoque-t-il le bien accompli. Le publicain ne pense pas ainsi, il dit simplement « moi, le pécheur ». Il ne se compare même pas au pharisien, car ce n'est pas parce qu'il n'est pas comme lui qu'il a honte de ses péchés, c'est uniquement parce qu'il a offensé Dieu. Et il s'accuse en demandant seulement la miséricorde qui pardonne et qui le rendra juste aux yeux de Dieu. Peu importe qu'il n'ait pas en lui de quoi glorifier Dieu, puisque Dieu seul compte et que Dieu aime à faire miséricorde. Ainsi, alors que le pharisien est devant Dieu en regardant et lui-même et les autres, le publicain est devant lui-même en regardant Dieu.

– v. 14 : « Il était devenu juste, et non pas l'autre », mais littéralement c'est « Il fut justifié par rapport à l'autre ». Le Lectionnaire donne le sens le plus facile, mais le sens complet est le suivant :

- a) Le publicain est justifié. Il a fait la prière qu'il fallait et a été exaucé : Dieu l'a rendu juste de sa propre Justice divine. Ainsi, dit Jésus, Dieu agit-il envers ceux qui ne regardent pas leur justice mais se considèrent uniquement pécheur. C'est facile pour lui, dira-t-on, puisqu'il était « le pécheur », mais n'oublions pas que cette parabole s'adresse aux faux justes : c'est eux que Jésus veut amener à l'humble prière du publicain.
- b) Le pharisien n'est pas justifié. Il n'a pas prié comme il le fallait, il n'a d'ailleurs rien demandé [ce qu'implique la prière, voir le thème], et n'a donc rien obtenu de Dieu. Ainsi, dit Jésus, Dieu le laisse-t-il comme il est, et se désintéresse-t-il de ceux qui s'attachent à leur justice humaine et estiment parfait de la lui présenter. Le pharisien retourne chez lui avec une justice qui continuera à le contenter mais qui le prive de la Justice de Dieu.

- c) Le publicain est justifié par rapport à l'autre. Jésus fait une comparaison entre la Justice de Dieu, donnée bénéfiquement au publicain, et la justice humaine selon la Loi, laissée inutilement au pharisien. Depuis le début, il avait comparé fortement les deux hommes, il termine par la même comparaison mais inversement : le pharisien se montrait l'exemple du publicain, maintenant Jésus montre que le publicain est devenu l'exemple du pharisien. Il nomme maintenant le publicain avant le pharisien.

Une question se pose ici : Comment le pharisien qui a fait le bien peut-il faire l'humble prière du publicain, c.-à-d. se reconnaître pécheur et demander le pardon de Dieu ? Quand il se voit sans péché, comment peut-il se dire pécheur, puisque l'humilité, c'est la vérité ? Ne commettrait-il pas un grave péché : l'hypocrisie ? Une première réponse est que le pharisien pèche aussi, comme de disait Salomon dans sa prière : « Il n'y a aucun homme qui ne pèche » (1 R 8,46), et Jean « Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous abusons, la vérité n'est pas en nous » (1 Jn 1,8). Pourquoi le pharisien n'en parle-t-il pas ? C'est sans doute parce qu'il voit des peccadilles commises ou qu'il réserve ses péchés pour les sacrifices à faire, mais c'est plutôt d'abord parce qu'il regarde seulement ce qu'il a fait et non ce qu'il n'a pas fait, et cela parce qu'il veut montrer à Dieu et lui présenter le bien qu'il a fait. S'il regardait la sainteté de Dieu qu'il doit imiter et voyait la Loi comme annonçant le Messie qui délivre du péché – comme nous-mêmes quand nous regardons le Christ Jésus –, il verrait que sa justice ne peut pas être au point. C'est pourquoi il y a en plus une deuxième et meilleure réponse que Jésus fait découvrir par la parabole : le défaut caché, le mal secret [Ps 19,13-14, cfr ci-dessus p. 11] qui se ramène à l'état de pécheur que l'on est par soi-même. C'est ce que Paul disait : « Le Christ est venu sauver les pécheurs dont je suis, moi, le premier » (1 Tim 1,5), même s'il ajoute : « Il m'a été fait miséricorde », car il ne dit pas dont « j'étais », moi, le premier, mais dont « je suis », moi, le premier. Même dans le bien qu'il fait, le pharisien ① doit se considérer de la descendance d'Adam, dont Dieu n'a pas enlevé le péché puisque seul le Christ Jésus l'enlève, ② doit non pas prétendre se sauver lui-même par la Loi, puisque Dieu seul sauve, mais pratiquer la Loi, qui montre son injustice profonde et annonce le don gratuit de la justice de Dieu, pour se préparer à accueillir le Sauveur, et ③ doit alors prier comme le publicain pour recevoir la justice divine donnée par le Christ. Pour nous, c'est la même chose, car nous avons reçu la justice du Christ anticipativement pour nous préparer à la recevoir pleinement et définitivement à la Parousie où notre état de pécheur sera détruit.

« Qui s'élève sera abaissé », mais littéralement un mot manque : « parce que (ὄτι) celui qui s'élève sera humilié ». Jésus va donner la cause de la justification et non celle des deux hommes. Et cette cause est double : l'attitude de l'homme exprimée par les verbes à l'actif, et l'attitude de Dieu exprimée dans les verbes au passif. Jésus formule une expression qui relève de la pauvreté et qu'il avait déjà employée en Lc 14,11 pour ceux qui prennent la première ou la dernière place, et cela à propos du Royaume de Dieu. Il montre du même coup que notre parabole concerne le Royaume de Dieu qui est dans le cœur, et qu'en-dessous des paroles du pharisien et du publicain il vise l'attitude profonde du cœur. Voyons donc l'attitude intérieure de l'un et de l'autre :

- a) Le pharisien s'élève en exposant sa justice, parce qu'il est capable de s'élever, et s'il est capable de s'élever, c'est qu'il se prend pour quelqu'un, alors que devant Dieu on est rien par soi-même. Aussi, dit Jésus, Dieu le remet à sa place, l'humilie, l'appauvrit, le considère comme rien.
- b) Le publicain s'humilie en se reconnaissant pécheur, parce qu'il est, lui aussi, capable de s'humilier, et s'il en est capable, c'est qu'il se prend également pour quelqu'un. En s'opposant à Dieu par son péché, l'homme, en effet, s'estime valable. Parce qu'il est pécheur, le publicain utilise ce qu'il est, mais c'est pour s'humilier,

s'appauvrir, gagner sa vraie place, se considérer comme rien devant Dieu. Aussi, dit Jésus, Dieu l'élève-t-il à sa propre Justice divine, le rend semblable à lui-même, le fait participer à ce qu'il est lui-même, à sa divinité.

Nous voyons par là jusqu'où va la pauvreté pour obtenir la justification : elle n'est pas seulement la privation de toute attache à ce que l'on a et à ce que l'on a fait, ni seulement le rejet de la valeur des mérites et de sa propre justice ou de ses démérites et de sa propre injustice, elle est la conviction que l'on n'est rien devant Dieu et que Dieu peut faire de chaque homme tout ce qu'il veut, et elle va plus bas encore : elle reconnaît l'état de pécheur qui a un mépris profond et caché de Dieu. C'est à ce niveau de moins zéro que la miséricorde de Dieu veut agir. Mais la pauvreté radicale ne peut avoir lieu qu'à notre mort où l'on perd tout. Si alors nous faisons le dernier geste du croyant qui se reconnaît radicalement pécheur, en nous débarrassant de tout et en acceptant de disparaître au monde et à nous-mêmes, Dieu nous saisira par sa miséricorde, nous ressuscitera, nous justifiera, nous divinitera totalement. La parabole est donc toujours valable pour nous actuellement.

Conclusion

Ce n'est pas la première fois que Luc rapporte l'attitude contrastée des pharisiens et des publicains, et toujours face à Jésus. Ici Jésus les confronte dans une parabole, encore qu'il la dise pour les pharisiens. Mais, comme les paraboles parlent du mystère du Royaume de Dieu, et ici le Royaume établi par lui dans les cœurs, Jésus, qui est le Royaume, est également présent dans notre parabole. Nous avons à peine effleuré ce sens çà et là, mais ce que nous avons vu nous y conduit. Il s'agit en effet du passage de l'Économie ancienne à l'Économie nouvelle, réalisé par Jésus. C'est Jésus qui justifie, c.-à-d. qui donne la Justice de Dieu à ceux qui, sentant le besoin du Salut que ne donne pas la Loi de Moïse, viennent à lui pour l'obtenir de Dieu. Il faut être dans ce besoin du Salut pour désirer l'Économie nouvelle. Ce n'était pas le cas de ceux qui, comme le pharisien, ont trouvé leur satisfaction dans l'observance de la Loi. D'où, leur hostilité constante à Jésus. Mais, comme Jésus veut aussi les sauver, c'est à eux qu'il adresse sa parabole. Il y révèle que la justice selon la Loi ne peut pas décrocher la Justice de Dieu. La Loi le disait, mais ceux-là ont perdu le sens véritable de la Loi. Elle a été donnée pour creuser dans le cœur de l'homme la pauvreté et faire découvrir le péché (Rm 3,19-20). La pauvreté, recherchée dans la pratique de la Loi, fait découvrir que la justice véritable, celle de Dieu, vient de lui seul, et remplace avantageusement celle que l'on a obtenue par soi-même (Ph 3,4-14). Il en est de même pour nous de l'Évangile qui, plus que la Loi, demande la pauvreté parfaite : même la Justice de Dieu reçue anticipativement au baptême, nous ne pouvons pas nous en emparer, mais nous devons la vivre avec reconnaissance et selon les préceptes de l'Évangile pour obtenir, de la miséricorde de Dieu, la Justice définitive et éternelle du Ciel.

Pour cela, la pauvreté doit comporter la prière, car la prière manifeste que tout vient de Dieu et nous prouve à nous-mêmes que nous sommes dans le besoin. Même l'action de grâce est à faire dans la pauvreté, c.-à-d. en sachant que tout vient de Dieu et doit être rendu à Dieu *avec* nous-mêmes. Or la prière, qui peut comporter une action de grâce, implique toujours une demande, comme on le voit dans chaque action de grâce que Paul rend à Dieu. Le pharisien, lui, ne demande rien, sa prière est faite à lui-même, il ne l'adresse à Dieu que pour que Dieu soit parmi les admirateurs de sa valeur humaine, il s'est approprié les dons de Dieu pour forger sa propre justice et s'y baigner agréablement. Mais, ce faisant, il a dégradé et avili les dons de Dieu. Aussi Dieu se garde-t-il de lui donner sa propre Justice ; celui-là la dégraderait également et la perdrait. Au fond, le pharisien n'a pas prié, il n'a rien reçu, le Salut n'est pas pour lui. Il ne voyait plus le défaut caché, le mal secret, l'orgueil profond engendré par son état de pécheur, et cette négligence a corrompu toute son attitude : il s'estime bon, il se voit fidèle à la Loi, il est convaincu d'être un homme juste, il perfectionne sa justice en rendant grâce à Dieu, il se fait le créancier de Dieu. Le publicain au contraire, qui a atteint le fond de la pauvreté, a vraiment prié, il a demandé la miséricorde de Dieu pour le pécheur qu'il était, et il a été justifié, il est entré dans le Royaume, il a trouvé Jésus. Il a

reconnu que la malice profonde et l'orgueil invétéré engendrent ses péchés et son mépris de Dieu, et sa conviction l'a tourné vers le Dieu des miséricordes, il lui a adressé sa prière, et sa prière a traversé les nuées et est parvenue jusqu'à Dieu qui lui a donné sa Justice divine par Jésus. Il s'est reconnu le débiteur de Dieu. Nous voyons donc jusqu'où va la sanctification : elle touche à la misère profonde du cœur et à la Justice élevée de Dieu par le recours au Christ Jésus qui la soutient et la développe par le Saint-Esprit.